

LES EMPLOYEURS DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Au cours du 4^{ème} trimestre 2013, environ 56 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle. Une activité en progression sur un an.

***Avertissement :** Pour cette publication, le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salariés intermittents du spectacle.*

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- *Si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme employeurs des secteurs professionnels du spectacle.*
- *Si le spectacle vivant ne constitue ni l'activité principale, ni l'objet, ils sont identifiés comme employeurs hors secteurs professionnels du spectacle.*

AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2013, UNE ACTIVITE EN PROGRESSION SUR UN AN

En un an, l'activité présente des augmentations plus ou moins marquées par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ainsi, le nombre de salariés, la masse salariale et le volume d'heures progressent de plus de 2% en un an (respectivement +2,7%, +2,1%, +2,3%), tandis que le nombre d'employeurs et le volume de contrats de travail affichent une hausse plus modérée de +1,6% (cf. tableau 1).

Tableau 1 – Les employeurs d'intermittents du spectacle

	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	54 926	47 197	54 519	52 404	55 801	1,6
Nombre de salariés	170 636	156 620	173 049	170 383	175 258	2,7
Masse salariale (en milliers d'euros)	794 670	568 208	692 438	714 928	811 006	2,1
Volume d'heures travaillées (en milliers)	32 510	24 478	29 614	29 400	33 246	2,3
Nombre de contrats de travail (en milliers)	1 139	983	1 153	956	1 157	1,6

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS REPRÉSENTENT 40,7% DES EMPLOYEURS ET CONCENTRENT 95,5% DE LA MASSE SALARIALE

Au 4ème trimestre 2013, le nombre d'employeurs des secteurs professionnels s'élève à près de 23 000, soit 40,7% du total des employeurs. Ils emploient 92,4% du nombre total des salariés intermittents du spectacle et versent 95,5% de la masse salariale totale pour 93,2% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre.

En un an, le nombre d'employeurs, la masse salariale et le volume d'heures progressent de façon comparable (respectivement +2,3%, +2,2%, +2,4%). Le volume de contrats augmente plus modérément avec +1,7% tandis que le nombre de salariés affiche une hausse plus prononcée avec +2,9% en un an (cf. tableau 2).

Tableau 2 – Les employeurs des secteurs professionnels

	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Evolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	22 224	21 265	22 348	21 196	22 732	2,3
Nombre de salariés	157 361	143 292	158 795	157 190	161 984	2,9
Masse salariale (en milliers d'euros)	757 934	538 090	652 886	673 920	774 389	2,2
Volume d'heures travaillées (en milliers)	30 240	22 507	27 087	26 663	30 974	2,4
Nombre de contrats de travail (en milliers)	995	861	995	776	1 013	1,7

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein des employeurs des secteurs professionnels, deux grands champs sont distingués en fonction de l'activité de l'établissement identifiée par la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) : les employeurs relevant du champ spectacle et les employeurs « hors champ spectacle ». Dans le champ spectacle, on distingue les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux dont l'activité relève du champ du spectacle vivant.

Au sein du champ spectacle, la hausse du nombre d'employeurs est portée par le secteur de l'audiovisuel

Au 4ème trimestre 2013, les employeurs du champ spectacle concentrent 93,9% des employeurs des secteurs professionnels dont 64,2%, soit 14 600 employeurs environ au sein du spectacle vivant et 29,7%, soit 6 700 employeurs environ, au sein de l'audiovisuel (cf. tableau 3).

La hausse du nombre d'employeurs des secteurs professionnels observée sur un an est portée par le secteur de l'audiovisuel (+6,9%), le secteur du spectacle vivant affichant une hausse plus réduite (+1,1%).

Le secteur de l'audiovisuel est porté par la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation » qui rassemble 85,0% des employeurs de l'audiovisuel et croît de 9,1% en un an. Les deux autres secteurs affichent une baisse : -0,7% pour la « distribution, projection, édition phonographique » (11,9% des employeurs de l'audiovisuel) et -14,5% pour la « radio et télédiffusion » (3,1% des employeurs de l'audiovisuel).

Au sein du spectacle vivant, seul le nombre d'employeurs relevant des « Arts du spectacle vivant » progresse avec +1,4% en un an, ces employeurs concentrant 86,8% des employeurs du spectacle vivant. Les deux autres secteurs (13,2% des employeurs du spectacle vivant) sont orientés à la baisse : -0,9% pour les « activités de soutien au spectacle vivant » et -2,4% pour la « gestion de salles de spectacle ».

Tableau 3 - Évolution du nombre d'employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Spectacle vivant	14 449	13 944	14 737	13 856	14 603	1,1
9001Z - Arts du spectacle vivant	12 493	12 085	12 800	12 017	12 672	1,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 495	1 408	1 493	1 439	1 481	- 0,9
9004Z - Gestion de salles de spectacles	461	451	444	400	450	- 2,4
Audiovisuel	6 304	5 968	6 167	6 032	6 741	6,9
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	810	778	820	753	804	- 0,7
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	5 252	4 967	5 122	5 060	5 730	9,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	242	223	225	219	207	- 14,5
Total champ spectacle	20 753	19 912	20 904	19 888	21 344	2,8
Total hors champ spectacle	1 471	1 353	1 444	1 308	1 388	- 5,6
Ensemble	22 224	21 265	22 348	21 196	22 732	2,3

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

La masse salariale enregistre une hausse de 2,2% en un an, portée par le champ spectacle

Au cours du 4^{ème} trimestre 2013, les employeurs des secteurs professionnels ont versé 774,4 millions d'euros soit une hausse de 2,2% en un an. Le champ spectacle est à l'origine de cette évolution avec des hausses similaires dans le spectacle vivant et dans l'audiovisuel à hauteur de, respectivement, 2,7% et 2,5% en un an (cf. tableau 4).

Au sein de l'audiovisuel, le secteur dominant, la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation », progresse de 2,8% en un an, il concentre 89,4% de la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels. Les deux autres secteurs affichent des évolutions beaucoup plus marquées l'un en hausse l'autre en baisse : +30,5% pour la « distribution, projection, édition phonographique » (1,6% de la masse salariale de l'audiovisuel) et -3,8% pour la « radio et télédiffusion » (9,0% de la masse salariale de l'audiovisuel).

Au sein du spectacle vivant, les deux secteurs prédominants sont en hausse : +3,0% pour les « Arts du spectacle vivant » (79,9% de la masse salariale du spectacle vivant) et +3,2% pour les « activités de soutien au spectacle vivant » (13,2% de la masse salariale du spectacle vivant). Le secteur de la « gestion de salles de spectacle » pèse 6,9% de la masse salariale du spectacle vivant et montre une diminution de 2,6% en un an.

L'audiovisuel regroupe 63,9% de la masse salariale des secteurs professionnels versée par 29,7% des employeurs des secteurs professionnels. A l'inverse, le spectacle vivant concerne 64,2% des employeurs des secteurs professionnels pour 34,1% de la masse salariale des secteurs professionnels.

Ce trimestre, 98,1% de la masse salariale est versée par des employeurs du champ spectacle (spectacle vivant et audiovisuel).

Tableau 4 - Évolution de la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'euros)

Secteur d'activité	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Spectacle vivant	257 452	205 506	238 024	206 290	264 282	2,7
9001Z - Arts du spectacle vivant	205 035	161 750	186 235	163 062	211 274	3,0
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	33 744	29 074	36 269	31 803	34 812	3,2
9004Z - Gestion de salles de spectacles	18 673	14 682	15 520	11 424	18 196	- 2,6
Audiovisuel	483 132	320 438	399 525	454 902	495 090	2,5
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	5 918	5 551	6 475	5 462	7 724	30,5
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	430 801	274 616	349 183	403 593	442 699	2,8
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	46 412	40 271	43 867	45 847	44 667	- 3,8
Total champ spectacle	740 583	525 944	637 549	661 192	759 372	2,5
Total hors champ spectacle	17 351	12 146	15 337	12 728	15 018	- 13,4
Ensemble	757 934	538 090	652 886	673 920	774 389	2,2

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein de l'audiovisuel, les évolutions de la masse salariale et du nombre d'employeurs divergent pour le secteur minoritaire de la « distribution, projection, édition phonographique » : -0,7% en nombre d'employeurs et +30,5% en montant de masse salariale.

Au sein du spectacle vivant, le secteur des « activités de soutien au spectacle vivant » présente, de façon moins spectaculaire, la même divergence d'évolution : -0,9% en nombre d'employeurs et +3,2% en montant de masse salariale.

Le volume d'heures globales progresse de 2,4% en un an

Avec 31,0 millions d'heures travaillées au cours du 4ème trimestre 2013, le volume d'activité progresse de 2,4% en un an. Cette hausse est portée par l'audiovisuel avec +3,8% en un an, le spectacle vivant affichant une augmentation plus modérée avec +1,9% en un an (cf. tableau 5).

La hausse d'activité au sein de l'audiovisuel est due à la progression du secteur de la « production audiovisuelle, cinéma et animation ». Ce secteur regroupe 87,8% des heures travaillées de l'audiovisuel et affiche une hausse du volume d'heures de 4,3% en un an. Cette évolution est accentuée par la hausse de 29,0% du secteur de la « distribution, projection, édition phonographique » (2,1% des heures travaillées de l'audiovisuel) et atténuée par une baisse de 4,2% du secteur de la « radio et télédiffusion » (10,1% des heures travaillées de l'audiovisuel).

La hausse d'activité au sein du spectacle vivant est soutenue par la progression des deux secteurs prédominant : +2,2% en un an pour le secteur des « arts du spectacle vivant » (80,3% des heures travaillées du spectacle vivant) et +4,0% pour le secteur des « activités de soutien au spectacle vivant » (12,3% des heures travaillées du spectacle vivant).

Au 4ème trimestre 2013, le spectacle vivant regroupe 45,8% des heures travaillées pour 51,1% dans l'audiovisuel. Cette répartition plus équilibrée se distingue de celle observée pour les employeurs (spectacle vivant majoritaire à 64,2%) et pour la masse salariale (audiovisuel prédominant à 63,9%).

Tableau 5 - Évolution du volume d'heures de travail des employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'heures)

Secteur d'activité	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Spectacle vivant	13 925	11 084	12 968	11 243	14 192	1,9
9001Z - Arts du spectacle vivant	11 152	8 807	10 295	9 017	11 398	2,2
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 675	1 425	1 769	1 577	1 742	4,0
9004Z - Gestion de salles de spectacles	1 098	852	904	648	1 052	- 4,1
Audiovisuel	15 254	10 681	13 175	14 619	15 831	3,8
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	256	250	287	246	330	29,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	13 332	8 964	11 295	12 745	13 905	4,3
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	1 666	1 467	1 593	1 628	1 596	- 4,2
Total champ spectacle	29 179	21 765	26 143	25 862	30 023	2,9
Total hors champ spectacle	1 062	743	944	802	951	- 10,4
Ensemble	30 240	22 507	27 087	26 663	30 974	2,4

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

LES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS REPRÉSENTENT 59,3% DES EMPLOYEURS ET 4,5% DE LA MASSE SALARIALE VERSÉE

Au 4ème trimestre 2013, les 33 000 employeurs hors secteurs professionnels représentent 59,3% du total des employeurs. Ils emploient 21,2% des salariés du spectacle et versent 4,5% de la masse salariale totale pour 6,8% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre (cf. tableau 6).

Au 4ème trimestre 2013, le montant de masse salariale affiche une légère baisse de 0,3% en un an. A l'inverse, le nombre de salariés affichent la hausse la plus marquée du trimestre avec +3,3% en un an tandis que le nombre d'employeurs, le volume de contrats et le volume d'heures progressent plus modérément (respectivement +1,1%, +0,7% et +0,1%).

Tableau 6 – Les employeurs hors secteurs professionnels

	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	32 702	25 932	32 171	31 208	33 069	1,1
Nombre de salariés	35 953	33 296	40 480	35 841	37 128	3,3
Masse salariale (en milliers d'euros)	36 736	30 118	39 551	41 008	36 617	- 0,3
Volume d'heures (en milliers)	2 270	1 970	2 528	2 737	2 271	0,1
Nombre de contrats de travail	143 176	121 495	158 081	180 672	144 162	0,7

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au 4ème trimestre 2013, plus d'un tiers des employeurs hors secteurs professionnels exerce leur activité dans le domaine associatif

Au 4ème trimestre 2013, deux secteurs d'activité regroupent à eux seuls plus de la moitié des employeurs : les « activités des organisations associatives » (34,1%) et les employeurs « particuliers » (18,2%).

La progression de l'ensemble est induite par la forte hausse de 7,8% des employeurs « particuliers », elle est atténuée par la baisse de 1,7% des « activités des organisations associatives » (cf. tableau 7).

Un second secteur affiche une diminution alors que les secteurs restants sont tous orientés à la hausse. Il s'agit du secteur de « l'hébergement et restauration » en diminution de 1,1% en un an et pesant 8,9% de l'ensemble des employeurs hors secteurs professionnels.

Tableau 7 – Évolution du nombre d'employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité

Secteur d'activité (**)	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	11 491	9 053	10 369	9 741	11 292	- 1,7
Employeurs "particuliers"	5 579	5 119	8 100	8 260	6 012	7,8
Hébergement et restauration (55, 56)	2 968	2 607	3 261	4 578	2 935	- 1,1
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	3 322	2 220	2 452	2 668	3 497	5,3
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	3 556	2 143	2 323	1 570	3 681	3,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 275	1 178	1 316	970	1 286	0,9
Enseignement (85)	1 048	971	1 272	576	1 081	3,1
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	91	85	132	103	119	- - - (**)
Autres secteurs d'activité	3 372	2 556	2 946	2 742	3 166	- 6,1
Total	32 702	25 932	32 171	31 208	33 069	1,1

(*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

La masse salariale enregistre une légère baisse de 0,3% en un an, elle est versée pour près d'un tiers par le domaine associatif

Avec 36,6 millions d'euros au 4ème trimestre 2013, la masse salariale diminue de 0,3% en un an (cf. tableau 8).

Cette baisse est portée par la diminution de 4,7% des « activités des organisations associatives » (32,2% de l'ensemble) et atténuée par une hausse de 5,1% dans le secteur administratif (22,9% de l'ensemble).

Un second secteur est en diminution alors que les secteurs restants sont tous en progression : il s'agit du secteur de « l'hébergement et restauration » en diminution de 1,8% en un an, il pèse 13,2% de l'ensemble de la masse salariale hors secteurs professionnels.

Tableau 8 – Évolution de la masse salariale versée par les employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'euros)

Secteur d'activité (*)	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	12 362	9 431	12 558	14 713	11 782	- 4,7
Employeurs "particuliers"	2 220	1 860	3 510	3 539	2 295	3,4
Hébergement et restauration (55, 56)	4 931	4 546	5 041	7 195	4 841	- 1,8
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	7 971	7 291	9 586	7 854	8 375	5,1
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	1 993	1 131	1 186	783	2 034	2,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 197	1 054	1 241	1 194	1 251	4,6
Enseignement (85)	1 451	1 452	2 024	1 090	1 574	8,4
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	100	90	134	101	103	- - - - (**)
Autres secteurs d'activité	4 511	3 263	4 272	4 538	4 361	- 3,3
Total	36 736	30 118	39 551	41 008	36 617	- 0,3

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Le nombre d'heures travaillées est quasiment stable (+0,1% en un an) avec un tiers environ de l'activité concentré dans le domaine associatif

Le nombre d'heures travaillées au cours du 4^{ème} trimestre 2013 reste stable (+0,1% en un an). Cette évolution diverge de celle de la masse salariale en baisse de 0,3% en un an (cf. tableau 9).

Cependant, comme pour la masse salariale, les deux mêmes secteurs s'affichent à la baisse : -2,9% pour les « activités des organisations associatives » (32,5% de l'ensemble) et -4,0% pour « l'hébergement et restauration » (16,5% de l'ensemble).

Les autres secteurs progressent et principalement le secteur administratif, à l'origine de la hausse de l'ensemble : +3,9% en un an pour un poids de 19,3% de l'ensemble.

Tableau 9 – Évolution du volume d'heures de travail des employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'heures)

Secteur d'activité (*)	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Oct à Déc 2013	Évolution annuelle déc 2012 à déc 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	761	609	821	979	739	- 2,9
Employeurs "particuliers"	167	152	251	257	178	6,4
Hébergement et restauration (55, 56)	389	375	406	590	374	- 4,0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	422	402	515	430	438	3,9
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	120	75	81	51	124	4,1
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	72	67	83	81	77	6,8
Enseignement (85)	88	89	123	68	95	7,7
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	6	6	9	7	7	- - - - (**)
Autres secteurs d'activité	245	195	239	274	239	- 2,5
Total	2 270	1 970	2 528	2 737	2 271	0,1

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Au 4^{ème} trimestre 2013, tous les secteurs affichent une évolution convergente entre nombre d'employeurs, masse salariale et volume d'heures.

Fabienne SONNERAT et Snjezana SMETISKO
Département Observatoire de l'Emploi et Appui au Réseau

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DEFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général annexé à la Convention du 6 mai 2011 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés employeurs hors secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Les employeurs du champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

5911A	Production de films et de programmes pour la TV
5911B	Production de films institutionnels
5911B	Production de films cinématographiques
5912Z	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Edition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de l'année.

4. METHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant embauché au moins un intermittent du spectacle au cours de l'année étudiée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base du NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de l'année et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de l'année.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : La notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de l'année. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS

contact@DSEE-poleemploi.fr

www.pole-emploi.org

ISSN –
Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATIONS DE POLE EMPLOI

